

## GREC ΔΙΚΑΝΙΚΟΣ

PAR P. CHANTRAINE

Professeur à la Sorbonne

---

Aucun suffixe n'a connu dans le vocabulaire grec une histoire plus claire que le suffixe -ικός. Exprimant l'appartenance, il a fourni d'une part des dérivés de noms de peuples qualifiant ce qui appartient à ce peuple, comme Ἀργολικός, Ἀχαιικός, Δελφικός, etc. . . ; de l'autre des dérivés indiquant l'appartenance à un groupe, une catégorie comme ξενικός 'qui concerne les étrangers', ἀστικός 'qui concerne les gens de la ville', etc. . . C'est la sophistication et la philosophie qui ont donné à ce suffixe une très grande importance, parce qu'il a fourni à la dialectique un instrument commode pour classer les notions. Certaines discussions du *Sophiste* ou du *Politique* sont caractéristiques à cet égard.

On s'explique qu'un suffixe qui s'est principalement développé dans le vocabulaire des philosophes ou des savants ne présente aucune difficulté morphologique et qu'il soit toujours aisé d'analyser les dérivés en -ικός: ξενικός de ξένος, μουσικός de μουσα, etc. . . Un tel suffixe n'était pas exposé, comme un suffixe populaire, à subir des déformations accidentelles.

Il existe pourtant au moins une exception et nous ne savons pas expliquer l'adjectif δικανικός que l'on traduit par 'judiciaire, qui concerne le barreau', mais dont il faudrait mieux préciser les emplois. La forme ne peut pas être tirée de δίκη sans autre explication. Les dictionnaires étymologiques de Boisacq et de J. B. Hofmann n'ont pas accueilli le mot, mais E. Schwyzer dans sa *Gr.*

*Gr.*, I, 497 et n. 10, le cite, et rapproche la glose d'Hesychius δικανούς: τοὺς περὶ τὰς δίκας διατρίβοντας. Nous ne pouvons rien dire de cette glose, du dialecte ou de l'époque à laquelle elle appartient ni même de l'authenticité du texte. Le suffixe -ανός est en grec un morphème archaïque. Il a fourni des adjectifs verbaux bientôt concurrencés et éliminés par les adjectifs en τός, comme ἔδανός 'comestible', λιτανός 'suppliant', ικανός 'suffisant'; il figure d'autre part dans des mots qui désignent des objets, d'étymologie plus ou moins claire, comme ἔρανος 'repas où chacun apporte sa part', πελανός 'gâteau de sacrifice', etc. . . ; en cette fonction la langue a surtout employé des mots neutres ou féminins. Enfin citons ὀρφανός 'orphelin' qui, du point de vue grec, est isolé. L'insertion de l'accusatif pluriel δικανούς de la glose d'Hesychius dans ces deux séries ne peut pas se faire aisément. On peut donc se demander si Henri Estienne n'a pas eu raison de corriger δικανούς en δικανικούς.

Même si l'existence d'un substantif ou d'un adjectif \*δικανός était assurée à date ancienne, l'explication de δικανικός présenterait une nouvelle difficulté; lorsque le mot se trouve attesté dans un texte métrique, l'alpha est scandé long: Aristophane, *Paix*, 534, . . . ρημάτων δικανικῶν (fin d'un trimètre iambique); "metrisch?" se demande E. Schwyzer, *l. c.*, mais un allongement métrique dans la comédie et dans un tel groupement rythmique apparaît sans exemple et ne peut absolument pas être admis: les trois brèves que présenterait δικανικῶν pouvaient d'ailleurs fournir facilement un tribraque à une autre place du vers.

On aimerait voir confirmer la quantité longue de l'alpha. Mais le dérivé ne figure bien entendu pas chez Homère ou chez les poètes tragiques, pas plus que chez aucun des poètes lyriques. Il est né au cours du grand développement du suffixe -ικός dans la prose intellectuelle auquel nous faisons allusion en débutant. Par malchance, la comédie attique, qu'il s'agisse d'Aristophane, ou des

*Fragments* de Kock, ou encore de Ménandre n'en fournit aucun exemple, pas plus que les fragments des poètes doriens. Bref (le point souligne la difficulté de toute recherche philologique) un seul texte nous enseigne que l'alpha de δίκανικός est long, mais j'ajoute que cette quantité est certaine: il n'est possible, ni de supposer une altération du texte, ni de penser à un allongement métrique.

Toutes les données concordent donc pour indiquer le caractère particulier de ce dérivé.

La présence dans ce dérivé de δίκη d'une finale -άνικός avec alpha long étonne doublement, à la fois en ce qui concerne la phonétique, en raison de l'α long en attique, et de la morphologie irrégulière. Il ne reste guère pour en rendre compte que la ressource d'une explication par l'analogie. Le rôle de l'analogie dans le développement du vocabulaire et l'utilisation des suffixes a été considérable, mais par définition même capricieux, si bien que l'on hésite à recourir à l'explication analogique d'une forme car il est difficile de la présenter de façon rigoureuse. Toutefois, dans le cas de δίκανικός la double anomalie de la forme nous encourage à chercher une explication de ce genre. Mais avant de nous engager dans cette voie il importe de préciser le sens du mot. Δικάνικός est dérivé de δίκη mais n'implique ni l'idée de justice (c'est là le sens de δίκαιος), ni de légalité. En fait δίκανικός semble dérivé de δίκη 'procès'. Suivant les deux significations du suffixe -ικός, l'adjectif peut signifier soit 'qui appartient au genre de la *diké*, du procès', soit, s'appliquant à des personnes, 'habile à mener des procès'.

Le passage d'Aristophane est à lui seul instructif. L'adjectif y est pris en mauvaise part, avec un accent particulier: *Paix*, 534, οὐ γὰρ ἤδεται αὐτὴ / ποητῆ ρηματίων δίκανικῶν 'la paix n'aime pas un poète [Euripide] aux maximes chicanières'. L'emploi unique de cet adjectif dans l'ensemble de l'oeuvre d'Aristophane qui nous est parvenu prouve à coup sûr que le mot n'est pas banal.

Les adjectifs en -ικός présentent généralement, chez Aristophane, une valeur expressive ou plaisante: δικανικός qui n'est attesté qu'une fois n'échappe pas à cette règle.

La valeur propre de l'adjectif se trouve confirmée par les exemples qu'en offre la prose contemporaine, et d'abord l'oeuvre de Platon.

On sait que Platon jugeait sans indulgence l'éloquence judiciaire tout comme l'éloquence politique des orateurs de l'assemblée. On ne s'étonne donc pas que δικανικός soit employé généralement en mauvaise part. Ainsi, *Ap.*, 32 a: ἐρῶ δ' ὑμῖν φορτικὰ μὲν καὶ δικανικά, ἀληθῆ δέ. . . 'je vais vous tenir des propos grossiers, comme on en tient au tribunal, mais vrais'; — de même *Rép.*, 365 d: πειθοῦς διδάσκαλοι σοφίαν δημηγορικὴν τε καὶ δικανικὴν διδόντες (si nous commettons des injustices) nous avons des maîtres de persuasion pour nous donner l'art de parler à l'assemblée du peuple ou au tribunal'.

L'adjectif se trouve employé dans les dialogues dialectiques du *Théétète* et du *Sophiste*. *Soph.* 226 b, parmi les divers genres de la contestation est cité un genre δικανικόν; — avec le substantif τέχνη exprimé ou sous entendu, *Soph.*, 222 c. . . τὴν δικανικὴν καὶ δημηγορικὴν καὶ προσομιλητικὴν. . . πιθανουργικὴν τινὰ μίαν τέχνην προσεϊπόντες 'donant le nom d'art de persuasion à l'éloquence judiciaire, politique ou de l'entretien privé'; — *Gorg.*, 511 d: ταῦτ'α διαπραμένῃ τῇ δικανικῇ, 'ayant obtenu le même résultat que l'éloquence judiciaire'; — *Rép.*, 405 a, sont envisagés les résultats d'une mauvaise éducation: δικανικὴ τε καὶ ἰατρικὴ σεμνύονται 'la chicane et la médecine sont en honneur'.

L'adjectif a peut-être plus d'accent, lorsque, selon un des usages du suffixe, il est employé pour qualifier des personnes: *Gorg.*, 512 b, il est dit que bien des spécialistes qui nous sauvent la vie (comme le capitaine d'un bateau), ne tirent pas vanité de leur art, mais. . . μή σοι δοκεῖ κατὰ τὸν δικανικὸν εἶναι 'peux-tu en dire autant du chicaneur?'; — *Théét.*, 201 a: ἡ τῶν μεγίστων εἰς σοφίαν

οὗς δὴ καλοῦσι ρήτοράς τε καὶ δικανικούς (il y a un art qui ne saurait être une véritable science) 'c'est l'art des plus grands maîtres de sagesse, ceux que l'on appelle rhéteurs et chicaneurs'; — enfin, l'exemple le plus net se lit *Théét.*, 175 d: τὸν σμικρὸν ἐκείνον τὴν ψυχὴν, καὶ δριμῦν καὶ δικανικόν 'celui dont l'âme est petite, agressive, chicanière'.

Il ne nous échappe pas que, pour attaquer l'éloquence judiciaire, Platon a pu user d'un terme courant, sans coloration particulière. Il est toutefois clair, notamment grâce au dernier exemple, que δικανικός est volontiers employé de façon expressive et en mauvaise part.

L'adjectif se trouve également attesté une fois chez Xénophon, *Mém.*, I, 2, 48: ... οὐχ ἵνα δημηγορικοὶ ἢ δικανικοὶ γένοιτο, ἀλλ' ἵνα καλοὶ τε κάγαθοὶ γενόμενοι, '(si ses disciples écoutaient Socrate), ce n'était pas pour devenir des orateurs d'assemblée ou de tribunal, mais pour devenir des gens de bien (... et savoir ainsi user comme il faut de leur maison, etc...)'. Cet exemple de Xénophon se présente, on le voit, exactement avec le même éclairage que les exemples de Platon.

Parmi les orateurs, Isocrate se sert une fois de l'adjectif δικανικός. Dans son discours *Contre les Sophistes*, Isocrate qui ouvre une école de rhétorique prétend s'opposer à l'ensemble des éducateurs contemporains. Dans les derniers paragraphes du discours il reproche aux auteurs de traités de rhétorique de "promettre d'enseigner à plaider, choisissant ainsi l'appellation la plus fâcheuse"... et il poursuit, XIII, 20: καὶ ταῦτα τοῦ πράγματος καθ' ὅσον ἐστὶ διδακτόν, οὐδὲν μᾶλλον πρὸς τοὺς δικανικούς λόγους ἢ πρὸς τοὺς ἄλλους ὠφελεῖν δυναμένου, 'cet art, dans la mesure où il peut être enseigné est capable de servir aussi bien pour les autres genres d'éloquence que pour celle du tribunal'. L'emploi du terme peut sembler technique, mais n'oublions pas que dans ce qui précède l'orateur vient de reprocher aux professeurs de rhétorique de "choisir l'appellation la plus fâcheuse". Aux yeux d'Isocrate il n'existe pas d'éloquence judiciaire: s'il faut

plaider, il suffira d'appliquer les principes généraux de l'éloquence.

Un point capital doit maintenant être mis en lumière : le mot *δικανικός* ne se trouve attesté chez aucun des autres orateurs : ni Lysias, ni Isée, ni Antiphon, ni Andocide, ni Démosthène, ni Eschine. Ces orateurs ont écrit de nombreux plaidoyers, soit qu'ils aient été prononcés par des personnes qui ont sollicité leur secours de logographes, soit qu'ils aient dû se défendre pour leur propre compte. A en croire le témoignage des textes qui nous sont parvenus, jamais ils n'ont employé l'adjectif qui signifie 'qui se rapporte au barreau, à l'éloquence judiciaire'. Nous verrons tout à l'heure qu'Aristote, en revanche, emploie plusieurs fois le terme, notamment dans la *Rhétorique*.

Dès lors deux explications se présentent pour rendre compte de ce fait, en même temps que de la forme inattendue du dérivé. Il s'agit soit d'un terme technique des écoles de rhétorique comme le ferait croire l'emploi du mot chez Aristote, soit d'un fabriqué dans une intention péjorative, comme le ferait croire son emploi chez Aristophane ou chez Platon. Peut-être la forme de l'adjectif nous suggèrera-t-elle quelque hypothèse. On peut se demander si \**δικικός* tiré de *δίκη* n'a pas été évité pour des raisons purement phonétiques. Mais Platon n'hésite pas à employer *κολακικός*, *φυλακικός*, *βλακικός* et *κηρυκικός*; l'adjectif *φοινικικός* est bien attesté chez Epicharme, Hérodote ou Thucydide; *περδικικός* chez Aristophane. La difficulté phonétique de *δικικός* a pu jouer un rôle dans la création de *δικανικός*, elle ne suffit pas à l'expliquer<sup>1</sup>.

Si le mot a été créé en attique on peut se demander, pour singulière que puisse d'abord paraître l'hypothèse, si il n'a pas été constitué sur le modèle de *νεανικός* comme une sorte de *Reimbildung*. Il faut prendre garde que

<sup>1</sup> Il faut donc nuancer l'affirmation de M. BJÖRCK, *Das Alpha impurum...*, p. 257. Pour les exemples de dérivés en *-ικός* de thèmes en *-k-*, voir BUCK-PETERSEN, *A reverse index...*, p. 644.

νεανικός est pris le plus souvent en mauvaise part. Ce n'est pas sans ironie que le mot est employé dans la *République* de Platon, 563 e, à propos du 'bel et ardent début de la tyrannie', ἀρχὴ καλὴ καὶ νεανικὴ, ou *Lys.*, 204 e, γενναῖον καὶ νεανικὸν τοῦτον τὸν ἔρωτα 'cet amour généreux et ardent'. Mais il existe des passages plus nets: *Gorg.*, 508 d, τὸ νεανικὸν δὴ / τοῦτο τοῦ σοῦ λόγου, 'cette formule d'une violence juvénile dans tes paroles...'. Même ton chez Aristophane: *Cav.*, 611, ὦ φίλτατ' ἀνδρῶν καὶ νεανικώτατε 'le plus cher des hommes, et le plus ardent'; — *Guép.*, 1204, ἀνευρῶν ὃ τι νεανικώτατον, 'ce que tu trouveras de plus hardi'.

En fin tous les dictionnaires sont d'accord pour indiquer que νεανιεύομαι s'emploie en mauvaise part; le fait est évident et il suffira de citer un exemple: *Gorg.*, 482 c, δοκεῖς νεανιεύεσθαι ἐν τοῖς λόγοις ὡς ἀληθῶς δημηγόρος ὢν... 'tu m'as l'air de te lancer comme un jeune homme dans tes discours, en véritable orateur politique'.

Cette orientation des dérivés de νεανίας<sup>2</sup> ne doit pas surprendre. Elle se relie à un fait de grande portée que Pierre Roussel a mis en lumière de façon pénétrante: la méfiance des cités grecques antiques à l'égard de la jeunesse: dans toutes les cités grecques, et même à Athènes, le principe de l'ancienneté a joué un rôle décisif<sup>3</sup>.

Il suffira d'évoquer un texte littéraire célèbre et de rappeler comment chez Thucydide (VI, 12 et 13) Nicias reproche à Alcibiade d'être trop jeune pour commander en chef, et comment Alcibiade (VI, 17 et 18) ne néglige

<sup>2</sup> Ce mot se prend parfois, mais pas toujours en mauvaise part. L'étymologie en est incertaine: voir E. SCHWYZER, *Mélanges Boissacq*, p. 231-238.

<sup>3</sup> Étude sur le principe de l'ancienneté dans le monde hellénique (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XLIII, 2ème. partie). En ce qui concerne les témoignages littéraires, voir, p. 53-58, le commentaire des discours de Nicias et d'Alcibiade au livre VI de Thucydide.

pas de répondre à ce reproche qu'il ne juge pas sans portée.

Dans la conscience linguistique des Athéniens δικάνικός s'associait à νεάνικός. Nous avons vu que le terme était habituellement pris en mauvaise part. Là aussi se reflète une caractéristique importante de l'opinion commune des Athéniens "moyens". La chicane est une mauvaise affaire et il faut se méfier des chicaneurs. Cette opinion est une sorte de lieu commun développé chez des écrivains comme Platon et Aristophane, que nous n'avons pas l'habitude de voir souvent d'accord. Mais qu'a-t-on à reprocher aux chicaneurs? Il ne s'agit pas, comme chez les Français du XVII<sup>e</sup> siècle (et peut-être du XX<sup>e</sup>) des lenteurs de la justice et des frais qu'imposent les procès. On songe surtout, dans un régime où le ministère public n'existe pas, à la violence des accusateurs qui font carrière, au mieux d'hommes politiques, et au pire, de maîtres chanteurs, en s'attaquant aux citoyens riches. La profession de sycophante n'est peut-être pas honorable, mais elle est lucrative. Chez Aristophane, *Ois.*, 286, Pisthétairé parle des fils de famille plumés par les sycophantes; Démotène, dans un passage bien connu, XXV, 52 sqq., décrit ainsi le sycophante : . . . πορεύεται διὰ τῆς ἀγορᾶς ὥσπερ ἔχις ἢ σκορπίος, ἠρκῶς τὸ κέντρον, ἄπτων δεῦρο κάκεισε, σκοπῶν τίνι συμφορὰν ἢ βλασφημίαν ἢ κακόν τι προστριψάμενος καὶ καταστήσας εἰς φόβον ἀργύριον εἰσπράττεται . . . 'il traverse l'agora comme une vipère ou un scorpion, l'aiguillon dressé, bondissant de-ci de-là, regardant à qui il infligera un malheur, une calomnie ou un coup, qui il épouvantera pour se faire verser de l'argent'. Mais les sycophantes vont jusqu'à traîner leurs adversaires devant le tribunal comme le montre le discours d'Andocide *Sur les Mystères*. Et ces sycophantes qui cherchaient à s'imposer à coup de calomnie devaient souvent être jeunes comme l'indique M. Ehrenberg<sup>1</sup>. Ils attaquaient leurs

<sup>1</sup> V. EHRENBURG, *The people of Aristophanes*, Oxford, 1951, p.



victimes avec violence, bref s'ils étaient processifs, ils se montraient également agressifs.

On peut donc admettre que δικάνικός a subi l'influence de νεάνικός, et que les deux mots pouvaient s'associer en attique. Il n'est même pas impossible que δικάνικός ait été créé sur le modèle de νεάνικός. Toutefois, si les deux adjectifs sont certainement en rapport sémantique plus ou moins précis l'un avec l'autre, on peut imaginer pour l'origine de δικάνικός d'autres hypothèses qu'a suggérées M. Björck<sup>5</sup>. Si nous reprenons la glose d'Hesychius δικάνοῦς· τοὺς περὶ τὰς δίκας διατρίβοντας, il faut rappeler que Lobeck, *Pathol. Prol.*, 181, a proposé de lire δικάνοῦς avec un α long. Ce qui conduit M. Björck à poser un ancien \*δικᾶνες (de \*δικᾶνες). Ce pourrait être, écrit-il, un "dorisches Scheltwort" un terme dorien injurieux. En tout cas le terme peut être lié à la rhétorique syracusaine de Tisias et Corax, mais il faut avouer que le cas serait unique dans le vocabulaire de la rhétorique.

Enfin selon une autre suggestion de M. Björck, il serait possible que \*δικᾶνες fût un terme plaisant créé par les comiques attiques d'après des noms de peuples étrangers comme Ἀκαρνᾶνες; ce serait le 'terrible peuple des chicaneurs'. C'est sur ce type qu'a été constitué μεγιστᾶνες. De \*δικᾶνες serait tiré le thématique δικάνοι.

Bref il est certain que, en attique, δικάνικός fait sémantiquement et morphologiquement une sorte d'écho à νεάνικός. Quant à l'origine du terme, deux hypothèses sont possibles: soit dérivé en -ικός tiré d'un terme rhétorique syracusain, soit création en attique même sur δίκη. Il est clair que si \*δικικός n'était pas impossible à créer, comme nous l'avons dit, la forme faisait quelque difficulté; d'au-

343-345, avec la bibliographie citée. Voir aussi P. ROUSSEL, *op. cit.* p. ex., p. 181: "Les *Daitaleis* d'Aristophane montraient un jeune sycophante exploitant à la fois les enseignements nouveaux et le radicalisme démocratique".

<sup>5</sup> G. BJÖRCK, *Das Alpha impurum...*, Uppsala, 1951, p. 256 et 279. Je suis de près M. Björck dans cette partie de mon exposé.

tre part δίκαιος et δικαστικός ne pouvaient convenir: en ce qui concerne ce dernier terme, il est dérivé de δικαστής et signifie 'apte à juger', 'instruit du droit' (Xénophon, *Mém.*, II, 6, 38); ἡ δικαστική veut dire 'l'art de juger' (Platon, *Polit.*, 303 e): il ne s'agit pas de l'avocat ou du logographe.

Le point capital est que le terme, à Athènes, se prend normalement en mauvaise part: le fait qu'il ne se lit jamais dans un plaidoyer civil ou politique semble décisif. Cette particularité jette une vive lumière sur la qualité du mot et sur les conditions de la justice athénienne. Les humanistes d'autrefois traduisaient δικανικός par le latin *forensis*. La traduction est en apparence d'une parfaite exactitude, mais le ton est tout différent, si l'on songe au prestige que possède le forum aux yeux d'un homme comme Cicéron. *Forensis* tient dans le vocabulaire latin une tout autre place que δικανικός en attique.

Si les avocats eux-mêmes évitent d'employer à Athènes l'adjectif, il présente toutefois une valeur technique précise. Comme terme d'école il a été adopté par les professeurs de rhétorique. Suivant la formule de M. Björck<sup>6</sup> il a subi un procès d'"objectivation" (Objektivierung). Le savant suédois a montré à plusieurs occasions comment un terme d'abord expressif est devenu un terme courant, et ce procès est encore plus facile lorsqu'il s'agit d'un vocabulaire technique. Au cinquième siècle les exemples d'un emploi "objectif" de δικανικός sont douteux. Lorsque Platon, *Rép.*, 405 a, emploie l'expression δικανική τε καὶ ἰατρική, d'attribuable, comme le montrerait le voisinage de ἰατρική, d'attribuer à δικανική une valeur "objective"; mais les deux termes figurent dans un tableau de la situation d'un état où les citoyens sont mal éduqués.

En tout cas la *Rhétorique* d'Aristote offre de nombreux passages où l'adjectif est employé de façon technique et

<sup>6</sup> G. BJÖRCK, *op. cit.*, passim, notamment p. 256, 261, 273, 279, 287.

sans aucune coloration particulière. En 1371 a, δικάνική est employé à côté de ἐριστική et peut signifier la chicane, mais en 1414 a, l'emploi de δικάνική semble purement technique (cf. encore 1354 b).

Dans le grec tardif l'adjectif s'emploie parfois, mais le sens s'en émousse. Lucien, *Songe* 17, suppose qu'un interrupteur l'arrête dans ce récit qui n'est qu'un long plaider. . . ὡς μακρὸν τὸ ἐνύπνιον καὶ δικάνικόν.

Il apparait bien à date basse que le terme a été senti comme un équivalent du latin *forensis*. Ce sens est bien attesté dans un épigramme de la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère (pas avant 391) qui retrace la carrière d'un certain Flavius Entolmius Tatianus de Sidyma en Lycie que nous connaissons par ailleurs<sup>7</sup>: *T. A. M.*, II, I, 186, Τατιανὸς μετὰ δικάνικῆ[ν τοῖς / ἄ]ρχουσι συνκαθεσθεῖς, 'Tatianus après une carrière au tribunal, assesseur de magistrats. . . etc. . .' L'épigramme, comme beaucoup d'épigrammes de ce genre, peut se scander en certains passages où l'on pourrait reconnaître des hexamètres dactyliques. Mais pas plus que l'éditeur Kalinka nous n'avons pu scander la majeure partie de l'inscription, et, en particulier, le début que nous avons cité. Il importe peu car la quantité attribuée à l'alpha à cette époque ne nous aurait permis ni de confirmer, ni d'infirmer l'alpha long attesté chez Aristophane.

Ces quelques pages mettent en lumière la difficulté, mais également l'intérêt d'une étude approfondie de l'adjectif δικάνικός. La structure du mot est singulière, nous l'avons vue. En ce qui concerne son origine plusieurs hypothèses sont possibles. Ou bien le mot serait tiré d'un terme \*δικᾶν ou δικᾶνός pris au dorien de Syracuse (ce qui s'expliquerait par l'histoire de la rhétorique), à moins que ces mots ne soient plaisamment créés en athique sur le modèle de certains ethniques étrangers. Mais le seul

<sup>7</sup> PAULY-WISSOWA s. u. *Tatianus*<sup>3</sup> (1932), 2463-2467 (Ensslin), et L. ROBERT, *Hellenica*, IV, 47-50.

appui matériel à cette hypothèse consiste dans une glose d'Hesychius plus ou moins suspecte. Ou bien le mot a été créé en attique, et en raison de l'inconmodité phonétique d'un \*δικικός, a reçu une finale singulière peut-être sous l'influence de νεανικός, ce qui paraît au moins inattendu.

Mais, suivant l'heureuse formule de M. Vendryes<sup>5</sup>, l'étymologie peut également être envisagée d'un point de vue statique: il s'agit alors non de retrouver l'origine historique d'un terme, mais d'en définir les relations avec le reste du vocabulaire à un moment donné, ce qui permet d'en fixer le sens et la coloration dans un ensemble linguistique. A cet égard la situation de δικανικός est assez nette. Le mot n'est pas fréquent. Il ne se trouve d'abord que chez des écrivains comme Platon ou Aristophane qui ne nourrissent aucune tendresse pour l'éloquence du barreau. Cette observation se trouve confirmée par la constatation inverse et réciproque que les orateurs judiciaires n'emploient pas ce terme. Si bien que, d'un point de vue "statique", il est très probable que δικανικός fait écho à νεανικός, ce qui s'explique par certains traits des usages d'Athènes, notamment l'absence de ministère public et l'importance des sycophantes.

Dans un autre milieu, chez les théoriciens de la rhétorique comme Aristote, δικανικός est devenu un terme technique sans coloration affective: selon l'expression de M. Björck, il est alors "objectivé".

Enfin dans la Grèce romaine le mot a servi à traduire *forensis*: mais la résonance du terme est alors toute différente de celle qu'il rendait au cinquième siècle à Athènes, tout comme la place de l'homme de loi ou de l'avocat est toute différente dans le monde romain de celle que lui attribuait l'opinion publique dans l'ancienne Athènes.

<sup>5</sup> J. VENDRYES, *B. S. L.*, 49, 1953, 1-19.